

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE n° 2025/31

Nombre de délégués

Titulaires en exercice : 35

Titulaires présents : 27

Suppléants votants : 00

Procurations : 04

Votants : 31

Pour : 31

Contre : 00

Abstentions : 00

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à dix-huit heures et trente minutes,

Le Conseil de la Communauté de Communes « Pays de Nexon - Monts de Châlus » dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle polyvalente de Châlus, sous la présidence de M. DEXET Emmanuel, Président.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 02 avril 2025

PRESENTS : M. DEXET Emmanuel, Mme JACQUEMENT Eliane (procuration de M. RICHIGNAC Guillaume), M. BREZAUDY Alain, Mme MAYOUSSE Martine, M. BROUSSE Hervé, Mme DESSEX Martine, M. CAILLOT Alain (procuration de M. BONNAT Christian), M. DESROCHE Christian, Mme PRADIER Claudine, M. DEVARISSIAS Philippe, M. GOUDIER Jean-Louis, Mme BELAIR Florence, M. GAYOT Loïc, M. MASSY Jean-Marie, M. ESCOUBEYROU Pascal, M. GERVILLE-REACHE Fabrice, M. CARPE Jean-Christophe (procuration de Céline CHEYRONNAUD), Mme LANTERNAT Floriane (procuration de Mme LACORRE Valérie), M. LE GOFF Jean, Mme LACOTE Bernadette, M. GARNICHE Roland, M. BARRY Jacques, M. DARGENTOLLE Georges, Mme HILAIRE-GENIN Karine, M. DELOMENIE Bernard, M. CUILLERDIER Simon, M. DOGNON Jean-Bernard

EXCUSES : M. RICHIGNAC Guillaume, M. BONNAT Christian, M. CHAMINADE Gérard, Mme LACORRE Valérie, M. JAVERLIAT Louis, M. MARCELLAUD Didier, Mme CHEYRONNAUD Céline, Mme VALLADE Sylvie, Mme ARNAUD Claudine, Mme LACOURARIE Bernadette.

SECRETAIRE : Mme Floriane LANTERNAT

Objet : Attribution et versement de subventions 2025 à l'Association d'Animation Pays de Nexon – Monts de Châlus (AAPNMC)

Exposé :

Le Président rappelle au Conseil Communautaire que conformément aux statuts annexés à l'arrêté préfectoral en date du 08 décembre 2017 et dans le cadre de l'article 4.3.3, la Communauté de Communes est compétente en matière de soutien aux actions de l'Association d'Animation Pays de Nexon – Monts de Châlus (AAPNMC).

Par ailleurs, il rappelle que l'AAPNMC porte, sur Nexon, un espace France Services. Les subventions de l'Etat pour ce France Services transitent par la communauté de communes qui les reverse à l'association, sous forme d'une subvention, dès qu'elle les a perçues.

Il indique que le montant prévisionnel de subventions « France Services » de l'Etat est estimé à 45 000 € en 2025.

Au regard de cet exposé, le Président propose d'attribuer à l'AAPNMC une subvention pour l'année 2025 qui se répartie comme suit :

	Subvention 2025
AAPNMC Fonctionnement	95 000,00 €
AAPNMC Subvention France Services	45 000,00 €

Il indique également que les modalités de ce soutien seront précisées dans une convention. En cas de modification de l'accompagnement de l'Etat aux France Services, un avenant à la convention devra être fait.

Délibération :

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **attribue** la subvention mentionnée ci-dessus au titre de l'année 2025 pour l'AAPNMC,
- **autorise** le Président à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document s'y rapportant.
- **autorise** le Président à signer un avenant à la convention relative aux subventions à l'AAPNMC, si le montant de subventions de l'Etat aux Frances Services augmente en cours d'année, afin de permettre un reversement de cette subvention à l'association dans les meilleurs délais.
-

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
le :
Publié ou notifié
le :

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme : En Mairie, le 08 avril 2025.

Le Président,
Emmanuel DEXET

